AR Prefecture
047-214703209-20261030-A202634-AR
Reçu le 03/11/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

Arrêté temporaire N°34-2026
De stationnement et de circulation
A partir du 1er novembre 2026 jusqu'au 6 novembre 2026 de 8h30 à 16h30.

Le maire de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

VU la demande présentée par Monsieur FERNANDES RODRIGUES Albano, pour réaliser des travaux à l'adresse 220 Rue de la Discorde 47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

Considérant qu'il a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules pour empiètement sur la chaussée causé par un camion du **1er novembre au 6 novembre 2026 de 8h30 à 16h30**

ARRÊTE

Article 1er : Il est accordé un **empiètement temporaire de la chaussée.**

- **Rue de la Discorde 47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN**

Article 2 : Monsieur FERNANDES RODRIGUES Albano est responsable des équipements.

Article 3: Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de **Villefranche du Queyran**

Article 5 : Le commandant du groupement de gendarmerie départemental ou le Directeur départemental de la sécurité publique, l'organisateur de la manifestation, et le maire de Villefranche du Queyran sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à VILLEFRANCHE DU QUEYRAN, le 31/10/2026

Le Maire, Jean-Marie GOUYOU



Mise en ligne le : 03/11/2026 15:16 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie
https://www.intramuros.org/villefranche-du-queyran/documents_administratifs/85839